

Procès verbal de l'Assemblée Extraordinaire
Jeudi 8 mars 2018 au CEI Mansle (16)

Liste des participants :

<p>ASCE 16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frédéric Edely, Président URASCE - Alain Morisson, président - Françoise Roy, secrétaire - Michelle Secher, correspondante Actifs Libérés - Nathalie Pinset, trésorière adjointe - Sylvie Véron, vice-présidente - Marie-Helene Grzeskiewiez, membre - Cécile Barreiro, secrétaire URASCE 	<p>ASCET 79 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrice Sureauud, Président - Virginie Perez, membre
<p>ASCEET 17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jacky Mousset, Président, Vice-président URASCE - Joel Chapron, membre 	<p>ASCE 86 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mickael Courrèges, Président
<p>ASCET 23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maryline Lavaud, présidente - Daniel Malleret, trésorier URASCE 	<p>ASCEE 87 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Myriam Sappey, Présidente

Absents excusés : Néant

- o O o -

Après un café d'accueil, la séance commence à 9 h.

Alain Morisson, président de l'ASCE 16 remercie les présidents et membres de comités des ASCE de la région d'être présents à cette réunion au CEI de Mansle-Ruffec.

Il précise que nous sommes attendus à 13 h 30 au restaurant « Les Rendez-vous Gourmands » à Mansle.

Vu l'ordre du jour chargé nous commençons la réunion par un tour de table.

Frédéric Edely ouvre cette assemblée générale extraordinaire par la lecture des statuts à modifier, objet de cette réunion.

Il présente le comparatif entre les anciens statuts et les nouveaux, validés par la FNASCE.

Quelques observations sont émises :

- des corrections d'orthographe à revoir ;

- L'adresse du siège social est maintenu à Poitiers,

mais le site de gestion à la Direction Départementale des Territoires, ASCE 16,
43 rue du Docteur Duroselle – 16000 ANGOULEME

- Il est demandé dans le bloc signature, d'enlever « générale » à secrétaire pour être conforme aux statuts.

Puis il demande si le vote est à bulletin secret ou à main levée ? Le vote s'effectue à main levée.

A l'unanimité, les statuts URASCE LIMOUSIN POITOU CHARENTES présentés ce jour sont adoptés par les 6 présidents et présidente de la région Limousin-Poitou-Charentes.

Les documents modifiés et signés (statuts, compte-rendu de cette AGE, seront transmis à la sous-préfecture de Saintes).

La séance de cette assemblée extraordinaire est levée à 10 h.

A ANGOULÊME le 8 mars 2018

Le Président de l'URASCE LPC
Frédéric EDELY



La secrétaire de l'URASCE
Cécile BARREIRO

